



Cabinet de la leader
de l'opposition officielle

Québec, le 23 mai 2006

Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu des articles 97 et 97.1 de notre règlement, auriez-vous l'obligeance de faire inscrire au Feuilleton de l'Assemblée nationale du mercredi 24 mai 2006, la motion de l'opposition officielle jointe en annexe.

Cette motion sera proposée par la chef de l'opposition officielle, Madame Louise Harel et nous souhaitons pouvoir en débattre le mercredi 24 mai à la période des affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Stéphane Dolbec

p.j.

ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 257-2006-0523

23 mai 2006
10h 50

100

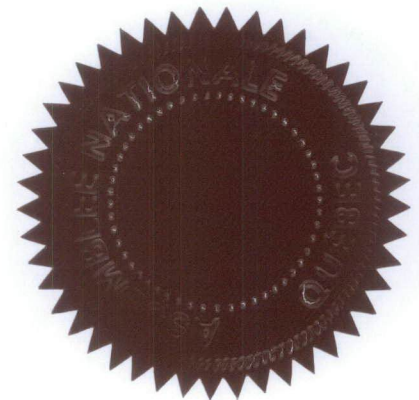
AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale du Québec dénonce le recul du gouvernement canadien à l'égard du protocole de Kyoto »

Présentée par :
Madame Louise Harel
Chef de l'opposition officielle

Le 23 mai 2006



100